MAIRIE DE BRUNSTATT Commune déléguée de



388, avenue d'Altkirch – 68350 03 89 06 05 00

Demande d'une concession dans le cimetière de								
		□В	RUNSTATT	□ DIDENH	HEIM			
>	□ ТОМВЕ	☐ TOMBE SIMPLE		□ TOMBE DOUBLE				
	☐ CAVURNE	☐ TOMBE CINÉ	ÉRAIRE	☐ une case cinéraire au COLUMBA			BARIL	JM
>	☐ Concession in	ndividuelle	☐ Concession of	collective	☐ Concession familiale			
Je soussigné(e):								
(nom en lettres capitales et prénoms)								
Demeurant à : n°  _ _   Rue :								
Commune : Département :  _ _								
Téléphone :  _ _  _  _								
Agissant en qualité de								
Sollicite l'acquisition d'une concession funéraire pour une durée de ans en								n
vue d'y fonder la sépulture de :								
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des cimetières de Brunstatt-Didenheim et m'engage								
à le respecter.								
				Fait à	ı	, le	/	/
Siç				Signature				
(*1	Cocher la case corresponda	ante)						

## Les catégories de concessions

- une concession est dite **individuelle** lorsque seule peut y être inhumée la personne au profit de laquelle a été acquise, à l'exclusion de toute autre ;
- une concession est dite <u>collective</u> lorsqu'elle est accordée, en indivision, au bénéfice de personnes nommément désignées dans l'acte de concession, ayant ou non des liens familiaux entres elles ;
- une concession est dite **familiale** lorsque son titulaire a entendu y permettre, outre sa propre inhumation, celle des membres de sa famille, ce qui inclut son conjoint, ses ascendants, ses descendants, ses alliés, ses enfants adoptifs. Toutefois, le concessionnaire est le responsable de la mise en œuvre du droit à l'inhumation dans la concession et peut, à ce titre, exclure nommément certains parents ou autoriser une personne avec laquelle il a un lien d'affection.